

Annexe 5 : Quelques informations sur le mode de calcul et le choix des indicateurs

Le mode de calcul de l'indicateur synthétique

La valeur de chaque indicateur a été standardisée de façon à lui donner une valeur comprise entre 0 et 1 :

$$\text{Indice} = (\text{valeur réelle} - \text{valeur minimale}) / (\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale})$$

L'indice synthétique est la moyenne des différents indices calculés. Si par exemple, trois indicateurs se trouvent dans la même famille, on affectera à chacun d'eux un poids d'1/3.

Le choix des indicateurs

- Pour la famille «ménage», les indicateurs sélectionnés sont sensés figurer des «situations à risque». La situation monoparentale est la résultante d'une décomposition familiale s'accompagnant souvent d'une relégation sociale et économique. Quant aux personnes vivant seules, leur situation peut laisser supposer des problèmes de solitude et d'insécurité (Boulanger et al., 1997 ; Eggerickx, Poulain, 2001).
- Dans la typologie des logements selon le niveau de confort proposée par l'I.N.S., la catégorie «sans confort» est certainement la plus discriminante. Si une habitation ne dispose pas des éléments caractérisant le «petit confort»- l'eau courante, une toilette avec chasse d'eau et une salle de bain équipée - elle sera qualifiée de «logement sans confort» et méritera «[...] la plus grande attention car il s'agit dans ce cas d'une situation inacceptable d'un point de vue social par rapport aux normes de logement actuellement en vigueur» (La Belgique. Diversité territoriale, 1998, p. 80).
- Pour l'instruction, l'indicateur choisi est «orienté vers le haut». Le choix aurait pu se fixer sur la proportion de personnes de plus de 18 ans disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement primaire. Malheureusement, l'analyse des résultats du recensement a démontré qu'il s'agit d'une catégorie «fourre-tout», en définitive peu significative de carences en matière d'instruction.
- Les émissions acides (dioxyde de soufre, oxyde d'azote, ammoniac) ont des impacts sur la santé, l'acidification des eaux et des sols, le dépérissement forestier, la dégradation des bâtiments. Les principales industries et les centrales électriques sont responsables de 80 % des émissions de dioxyde de soufre. Celles-ci contribuent à la formation des pluies acides et aggravent chez l'homme les maladies respiratoires et cardio-vasculaires. Le trafic routier est responsable, quant à lui, d'une bonne part des émissions d'oxyde d'azote.
- Les émissions des composés organiques volatils non méthaniques sont principalement causées par le transport routier et l'utilisation de solvants.
- Les émissions de particules en suspension sont essentiellement liées aux industries, au chauffage des bâtiments et à la circulation automobile. Il s'agit pour l'essentiel des fumées noires qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'évolution des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.